

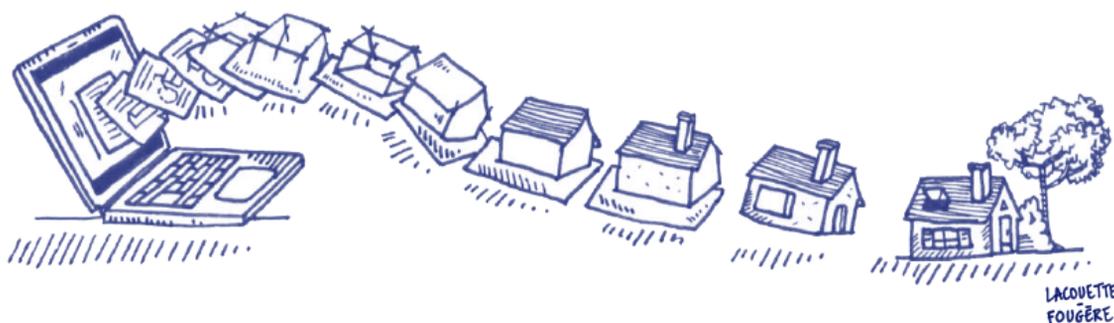
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de la CCVE

Depuis **le 1^{er} avril 2022**, les communes du territoire sont prêtes à recevoir vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE



“

J'ai un projet de travaux...

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la CCVE met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d'argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

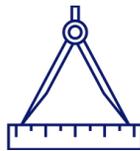
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

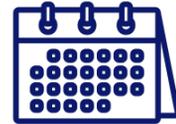
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant des services de votre commune, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- *A partir du site de la CCVE, rubrique « Urbanisme » puis « je dépose ma demande en ligne »*
- *Je complète le cerfa en ligne et je joins les pièces exigibles selon la nature de mon dossier*
- *L'adresse de messagerie que j'ai renseignée sera utilisée par la collectivité pour les échanges concernant ma demande*
- *Je lis et prends connaissance des Conditions Générales d'Utilisation*

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les services de votre commune continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.



A chaque étape de votre projet,
les services de votre commune vous renseignent
et vous accompagnent.

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Espace France Services
Parvis des Communautés - BP 29
91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Tél : 01 64 93 21 20 / 01 64 93 72 45
Mail : urbanisme@ccvalessonne.com

